

# FORMULAIRE D'INSCRIPTION

— ACTIVITÉS CHEVAL



FORMULAIRE À RENOYER À [INFO@MABEA.BE](mailto:INFO@MABEA.BE)

## CHOIX DE L'ACTIVITE

ECOLE DU CHEVAL :  enfant/ado  adulte  en groupe  en individuel

STAGE : DATE

ATELIER PARENT-ENFANT : NOMBRE DE PARTICIPANTS:

JOURNEE ETHOLOGIE EQUINE : DATE :   
"CHEVAL QUI ES-TU?"

## INFORMATIONS PERSONNELLES

Nom parent :  Prénom :

Nom enfant :  Prénom :

Date de naissance :  Age :

Adresse :

Code postal :  Ville :

Nationalité :

E-Mail :

Numéro tél. :

Droit à l'image :  oui  non

site internet Mabea  
et page FB Mabea

Nom du demandeur ou de la personne responsable \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Date

\_\_\_\_\_ Signature du demandeur  
ou de son responsable légal

Plus d'information :  
Chemin de Marchipont 1 - 7387 Honnelles  
+32 494 17 57 19 / [info@mabea.be](mailto:info@mabea.be)  
[www.mabea.be](http://www.mabea.be)

MERCI POUR VOTRE INSCRIPTION

## CONDITIONS D'ASSURANCE

**Nous sommes assurés en responsabilité civile, pour tout dommage fait par notre faute à vous-même, votre enfant, ou un tiers.**

**Concrètement, si nous mettons un petit enfant sur un cheval sans aidant, si notre tracteur fait un bruit qui fait peur aux chevaux, bref, si nous (responsables des chevaux et de vos enfants) faisons une erreur, ou une faute : notre assurance responsabilité civile indemniserà votre enfant, et les autres « victimes » de l'accident.**

**Mais, dans cette activité, lors des rares accidents, il apparaît qu'il n'y a pas forcément un « responsable ».**

**Par exemple, tomber d'un cheval, se faire marcher sur le pied, laisser tomber ses lunettes ou son gsm... Ces accidents ne sont donc pas couverts par notre assurance responsabilité civile.**

**Nous vous recommandons donc une assurance individuelle qui couvre tout accident survenant à l'asbl MABEA ou ailleurs.**

**Par ailleurs, lorsque vous êtes à cheval, chez nous ou ailleurs, vous êtes « responsable » du cheval. Si le cheval que vous montez provoque des dégâts, vous en êtes a priori le responsable. Votre assurance responsabilité familiale couvre ce risque pour les chevaux dont vous n'êtes pas propriétaire. Si vous êtes propriétaire du cheval, elle le couvre également, moyennant déclaration préalable à l'assureur et paiement d'une surprime.**

**En résumé, si vous êtes propriétaire d'un cheval, prévenez votre assureur.**

**Si vous montez des chevaux d'autres personnes, vérifiez avec votre assureur mais normalement, vous êtes d'office couvert pour ce risque !**

**Parlez en à votre assureur, il vous conseillera. Car il est très important de savoir dans quel cas vous êtes assuré ou quel montant vous recevrez en cas d'accident...**

**La Fédération Francophone d'Equitation propose une assurance à ses membres.**

---

Date

---

Signature du demandeur  
ou de son responsable légal  
précédé de la mention "lu et approuvé"